



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction
du Droits des Sols, Communauté de Communes
Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Décision
Reçu en préfecture le 07/09/2022
un Affiché le 06/09/2022
alable SLO
Dossier n° DP07421 ID : 074-200081446-20220906-DP07421222A0048-AR
date de dépôt : 12/08/2022
date d'affichage du dépôt : 12 août 2022
complet le : 29/08/2022
demandeur : Monsieur HUDRY-PRODON ROMAIN
pour : Réfection de toiture, pose de quatre fenêtres de toit et de panneaux photovoltaïques
adresse terrain : 782 ROUTE DE LA CELLAZ, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)
parcelles : 0B-1558

Monsieur HUDRY-PRODON Romain
782 route de la Cellaz
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 29/09/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 06 septembre 2022.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

